

Réunion du Bureau du 25 Janvier 2007

RD non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

POINT unique : Intégration de l'IUFM à l'Université

Présents :

- Membres du bureau UPF
- Directeur IUFM
- responsable antenne PF de l'IUFM
- responsables de toutes les filières IUFM

La réunion de ce jour fait suite à une première réunion restreinte en début de semaine.

Problématique actuelle :

- La loi prévoit l'intégration de tous les IUFMs au sein des Universités avant le 25 Avril 2008 mais les problèmes administratifs et comptables font que la seule date qui semble vraiment envisageable est le **1^{er} Janvier 2008**
- Au 31/12/06 seuls deux IUFM sont intégrés
- Un IUFM ne peut être intégré à une Université que sous la forme d'une école au sens de l'Article 33 de la loi (modèle des IUTs) disposant d'une relative autonomie en terme de gestion des ressources humaines et financières
- Une école/IUFM dispose d'un conseil qui lui est propre dont la composition doit être définie par le CA de l'Université
- Le Directeur de l'école/IUFM est élu en son sein
- L'IUFM a adressé un courrier à l'UPF concernant la place qui serait réservée aux personnels IUFM au sein des conseil (en particulier le CA) de l'UPF
- L'IUFM actuel est unique et comporte trois antennes (Wallis, Nouvelle Calédonie et Polynésie) → la scission de l'IUFM en deux (NC et PF) est un préalable indispensable qui doit être réglé par le Ministère par décret en conseil d'état après avis des instances des deux Pays (NC et PF)
- La répartition des supports budgétaires et des réserves financières entre les deux « futurs IUFM » est également à décider (par qui et quand ?)
- Les deux établissements sont en attente du retour de Paris de leurs projets d'établissement respectifs qui comportent tous les deux des projets d'extension immobilières
- **Après intégration un enseignant de l'université pourra intégrer des heures de cours IUFM dans son service statutaire** et non uniquement en heures complémentaires
- Nous devons également faire face à la disparition de l'école normale de PF (horizon 2008-2011) dont les étudiants devront se retourner vers le Professorat des Ecoles (PE)

Effectifs de l'antenne IUFM de PF :

- Etudiants ayant réussi aux concours (stagiaires fonctionnaires) : 60 usagers
 - 20 Prof des Lycées et Collèges (PLC2)
 - 40 Prof des Ecoles (PE2)
- Etudiants en préparation aux concours : 210 usagers
 - 80 en préparation du concours de Professeurs des Ecoles (PE)
 - 130 en préparation aux CAPES en Anglais, EPS, Histoire/Géographie, Lettres Modernes, Mathématiques, Physique/Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre et Tahitien + préparation au CAPET Eco/Gestion + Prof des Lycées Professionnels (PLP2)
- environ 75% des étudiants sont originaires de l'UPF
- Personnels IATOS : 7 (Directrice de l'antenne + 1 cat. A + 5 contractuels CDI) + peut-être 3 supports budgétaires récupérés de NC

- Personnels enseignants : 15 PRAG (dont 14 astreints aux limitations de séjour de 2 fois 2 ans) + 18 « Maître-formateurs » du 1^{er} degrés (Professeurs des Ecoles) disposant d'une décharge de service d'un tiers pour assurer l'encadrement des étudiant IUFM) + 1 « Maître-formateurs » du 1^{er} degrés à temps plein
- Le seul et unique enseignant-chercheur de l'IUFM est le Directeur actuel (PRU)

Représentation des personnels IUFM au niveau des conseils de l'UPF :

- renouvellement des conseils UPF en Février 2008
- CA actuel de l'UPF (qui fait office de CEVU) : 28 membres (avec un maximum autorisé par la loi de 30)
 - 6 collèges A (Profs)
 - 6 collèges B dont 1 représentants des vacataires (obligatoire parité entre nombre de collège A et collège B)
 - 3 IATOS (représentant environ 60 personnels)
 - 6 usagers (2 étudiants de chacun des 3 départements)
 - 7 extérieurs
- le futur conseil d'école/IUFM aura beaucoup plus de « pouvoir » que l'actuel « conseil d'antenne », cela représente une avancée importante pour le statut de l'IUFM, de ses personnels et de ses usagers
- souhaité dans un premier temps mais sans avoir véritablement intégré les contraintes fortes au niveau de la composition de notre CA : un représentant des formateurs du premier degrés + un représentant formateurs du second degrés + 1 usager du premier degré + 1 usager du second degré

Mise en place d'un sous groupe de travail avec 3 ou 4 personnes IUFM + 3 ou 4 UPF : première réunion le Mercredi 31 Janvier 2007 après-midi.

Séance levée à 16h00.